Université Paris Cité

ARRETE SH-2022-329 du 8 novembre 2022

RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES PARCOURS TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME

La Présidente d'**Université Paris Cité,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu le décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 modifié portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 février 2020 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

ARRETE :

Article 1 : La commission pédagogique pour l'admission en Licence Professionnelle **INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES PARCOURS TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME** Est composée comme suit :

Nom	**Prénom**	**Rôle dans la commission** ***(Président ou membre)***
Cappe	Emilie	Président
Blanc	Romuald	Membre
Derguy	Cyrielle	Membre

Article 2 : La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 3 : La Directrice de l'Institut de Psychologie et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 novembre 2022

La Présidente d'Université Paris Cité

Christine CLERICI